

Lisses, le 23 décembre 2021

Ecocentre du SIREDOM

Mise en place de nouveaux tarifs pour les professionnels

Face à l'augmentation des coûts générés par la collecte et le traitement des déchets, **le comité syndical du Siredom** a décidé de revoir, à compter du **1^{er} janvier 2022**, les conditions d'accès à ses écocentres pour les « professionnels » en :

- Distinguant 2 catégories de professionnels : Les communautaires* et les extracommunautaire
- Réévaluant ses tarifs

**Communautaire : Professionnel disposant d'un local sur le territoire du SIREDOM*

Tarifs	Professionnels communautaires		Professionnels extracommunautaires	
	Déchets triés	Déchets non triés	Déchets triés	Déchets non triés
De 0 à 5 m ³	35 € TTC	70 € TTC	70 € TTC	140 € TTC
Par tranche de 5m ³	70 € TTC	140 € TTC	140 € TTC	280 € TTC

Ces tarifs seront révisables annuellement par délibération du Comité Syndical.

A noter que l'apport principal de déchets en écocentres est composé de tout venant enfouissable. Ce type de déchet est frappé par une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui va augmenter chaque année jusqu'en 2025. En 2022, elle sera de 40€/tonne vs 30€/tonne en 2021 pour atteindre en 2025, 65€/tonne. Afin de maîtriser cette dépense, il est important de bien **trier ses déchets** pour limiter au maximum les déchets mis dans les bennes de tout venant enfouissable.

Pour disposer d'une carte « professionnel », merci de vous rendre sur notre site internet : <http://www.siredom.com/demande-de-badge-pros/>

Le règlement peut se faire en ligne sur un portail dédié : <https://portail-siredom.ciril.net/compte/edit>



A propos du SIREDOM

Le Siredom, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de 914 000 habitants de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production d'énergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service. Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le Siredom développe les outils pour informer et sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention, réduction et tri des déchets.

En savoir plus : www.siredom.com - Suivez-nous sur Facebook et Twitter : @siredom